

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

AVIS

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que le stationnement sera interdit sur deux places de stationnement au fond du parking de la mairie côté classe à compter du vendredi 21 novembre 2025 à 16h30 et jusqu'au 15 janvier 2026 (arrêté n° 91/2025 du 05 novembre 2025).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire le nécessaire pour la dépose de votre véhicule avant 16h30.

Pour tous les véhicules stationnés après 8h00, et gênants, une procédure d'enlèvement sera mise en place

Je vous remercie de votre compréhension.

Fait à Villiers sur Morin,

Le 13 novembre 2025

Le Maire,

Caroline AULIAC



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Auliac', is written over the right side of the official seal.